



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°137

Références : Lot n°137
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°137 en date du 30 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°137

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 30 septembre 2020, l'adjudication publique du 30 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Toutefois, je ne désire pas m'exprimer sur la légalité des clauses supplémentaires incluses au niveau de l'article 6 du contrat de bail de chasse et plus précisément les paragraphes 8, 11 et 12. Il est incertain qu'un juge procèdera, en cas de non-respect de ces clauses, à une résiliation judiciaire du contrat de location de chasse.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Carole Dieschbourg

